

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars,

N°23.02.13

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 17h00 en session ordinaire au siège du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 24 mars 2023

Présents	10
Pouvoirs	2
Absents Excusés	

MEMBRES PRESENTS: Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Sylvie SOUCHON, Dominique VALÉRA, Amapola VENTRON

MEMBRE ABSENT EXCUSE:

Christian TANTI, Joseph CASSARO

**OBJET :
APPROBATION DES
PARTICIPATIONS
DES COMMUNES
EXERCICE 2023**

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, délibérant sur les participations des communes-exercice 2023,

Vu la délibération n°21.05.24 en date du 12 juillet 2021 modifiant les statuts du Syndicat Intercommunal du Grand Vallat et notamment l'article 7 qui précise la répartition des participations financières des communes,

Vu la nécessité de déduire du montant de la participation de Cabriès, d'une partie de l'emprunt que la ville avait remboursé par anticipation à sa sortie du syndicat en 2017 (105 013,29 euros pour 2023 conformément au document joint à la délibération),

Vu la nécessité de reporter le montant déduit sur les participations des deux autres communes sur la base des taux de répartitions existants avant l'intégration de Cabriès (65 % Bouc Bel Air, Simiane Collongue 35%)

Il est proposé les quotes-parts des communes selon le tableau ci- après :

Commune	Réfaction Cabriès	Montant des participations conformément aux taux de répartition (BBA : 48.56%, Simiane : 18.73%, Cabriès 32.71%)	Montant des participations avec réfaction pour Cabriès
Bouc Bel Air	+27 684,53 € (65%)	597 288,00 €	624 972,53 €
Simiane-Collongue	+14 907,04 € (35%)	230 379,00 €	245 286,04 €
Cabriès	- 42 591,57 €	402 333,00 €	359 741,43 €
TOTAL		1 230 000 €	1 230 000 €

LE COMITÉ SYNDICAL
Où l'exposé de Monsieur le Président
Après avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les quotes-parts des communes selon le tableau ci- dessus,

Fait et délibéré à SIMIANE-COLLONGUE, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le et de la
publication le



Richard MALLIÉ,
Président